

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ LES HAUTEURS**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE;-

Le rôle général de perception est déposé au bureau municipal de Les Hauteurs
situé au 50, rue de l'Église, Les Hauteurs.

Je procéderai à l'envoi des comptes de taxes dans la semaine du 20 février
2012.

Les personnes inscrites au dit rôle de perception sont requises d'acquitter leurs
comptes de taxes au bureau de la municipalité selon les modalités indiquées sur
le compte. Un intérêt au taux fixé par le conseil municipal est chargé sur les
comptes passant la date d'échéance.

DONNÉ à Les Hauteurs ce 2^e jour de février deux mille douze (2012).

Diane Bernier, dg/sec.-très.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Diane Bernier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié
l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil
entre 11 :00 et 12 :00 de l'avant-midi, ce 2^e jour de février 2012.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2^e jour de février deux mille douze
(2012).

Diane Bernier, dg/sec.-très.